

<p style="text-align: center;">Règlement Concours de photographie organisé par la ville de Rochecorbon</p>
--

Article 1 : objet de l'appel à photographies

La commune de Rochecorbon organise un concours photos pour permettre à tous, enfant ou adulte, de donner sa vision de son lieu de vie. Il peut s'agir d'un lieu, d'un événement, de tout ce qui peut définir notre commune à travers l'œil du photographe amateur.

Article 2 : conditions de participation

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous. La seule obligation est que les photos soient prises sur le territoire de la commune. Sont exclus les photographes professionnels. Chaque participant, qui devra obligatoirement être l'auteur de la photo envoyée, ne peut présenter qu'une seule photo au concours.

Il devra envoyer la photo en noir et blanc, en couleur ou sépia, en format numérique compris entre 3 et 5 Mo minimum, par courriel à l'adresse communication@mairie-rochecorbon.fr accompagné de son nom, prénom, adresse mail et postale, numéro de téléphone, du règlement daté et signé et des autorisations (annexes 1, 2, 3) si nécessaire, d'une phrase expliquant la photo et les date et lieu de prise de vue. Les personnes mineures devront fournir en plus une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal (modèle figurant en annexe 1 au présent règlement).

Article 3 : jury du concours et critères de sélection

Le jury du concours aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Les critères de sélection seront : le respect du thème et la qualité artistique (esthétique de la photographie, qualité et réalité de la prise de vue).

Article 4 : prix

Les photos sélectionnées seront utilisées sur les supports de communication de la commune (Bulletin municipal La Lanterne, plan de ville, page Facebook, compte Instagram) et exposées dans le hall de Vodanum.

Article 5 : responsabilités et droits photographiques

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats l'acceptation du droit de reproduction de leurs photos au bénéfice de la Commune, sur tous supports, sans limitation géographique et ce durant 100 ans. A chaque publication, la Commune mentionnera l'identité du photographe (prénom et nom). Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants



garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés. La commune de Rochecorbon décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées. Néanmoins, afin que tous les participants puissent s'assurer du consentement des personnes photographiées (ou des propriétaires s'il s'agit de lieux privés), il est joint au présent règlement une autorisation pour l'utilisation de l'image (annexes 2 et 3). Il est précisé que, si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin ...) ou s'il s'agit d'une photographie de groupe (prise dans un espace public sans individualisation d'une personne), ou bien si la photo est prise depuis un espace public, l'obtention de cette autorisation n'est pas nécessaire. L'auteur de la photo renonce à réclamer une quelconque rémunération lorsque la Commune fait usage de sa photo, étant donné qu'il s'agit dans ce cadre d'une utilisation non commerciale. Il reconnaît que la commune ne peut en aucun cas être obligée de publier la photo. Il accepte par ailleurs, dans le cas où la commune utiliserait la photo, que celle-ci soit éventuellement modifiée, recadrée et/ou accompagnée de commentaires écrits.

Article 6 : acceptation du règlement

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet : <https://www.mairie-rochecorbon.fr>

Article 7 : informations complémentaires

Pour tout complément d'information, merci de contacter le service communication de la Mairie de Rochecorbon par téléphone au 02 47 52 50 20 ou par mail communication@mairie-rochecorbon.fr.

Ce règlement devra être daté et signé, précédé de la mention « lu et approuvé » par chaque participant.

Fait à

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Le

Signature



Annexe 1 Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e)

.....

Demeurant à

.....

En ma qualité de mère/père/tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

.....

Autorise mon fils/ma fille (rayer les mentions inutiles)

NOM Prénom

Né(e) le

A participer au concours photo organisé par la commune de Rochecorbon.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours

Fait à le

Signature

Annexe 2

Autorisation de la personne photographiée sur la libre utilisation de son image

Je soussigné(e)

.....

Demeurant à

.....

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo organisé par la Commune de Rochecorbon.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à le

Signature de la personne photographiée
(faire précéder de « lu et approuvé »)

Signature du photographe
(faire précéder de « lu et approuvé »)

Annexe 3
Autorisation sur la libre utilisation de l'image d'un lieu

Je soussigné(e)

Demeurant à

AUTORISE Mme/M.

A photographier et à utiliser la photographie de

.....

Situé(e)

.....

dans le cadre du concours photos organisé par la Commune de Rochecorbon.

J'autorise l'exploitation et l'utilisation de l'image représentant le lieu décrit ci-dessus par la Commune de Rochecorbon ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, exposition) et sans limitation de durée.

Fait à le

Signature du ou des propriétaire(s)
(faire précéder de « lu et approuvé »)

Signature du photographe
(faire précéder de « lu et approuvé »)